

La rénovation de l'éclairage public

La phase dite Post-Life de la rénovation de l'éclairage public de Le Mans Métropole a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mercredi 12 avril 2023 • Données Ville du Mans

Contexte



© Ville du Mans

En 2011, la Commission européenne avait sélectionné la candidature de Le Mans Métropole pour son **projet Urban light plan**. Ce programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse proposé par la communauté urbaine s'inscrivait dans le cadre de l'appel à projets Life +.

La Commission européenne avait apporté un **soutien financier exceptionnel** à Le Mans Métropole au titre du dispositif européen Life + pour un montant de 1 146 276 € pour une durée de cinq ans, de septembre 2011 à septembre 2016.

Afin de **poursuivre les opérations** de ce programme, une enveloppe Post-Life a été réservée pour Le Mans Métropole au titre du programme régional Feder 2014-2020.

Projet

La communauté urbaine Le Mans Métropole s'est engagée dans un programme pluriannuel de **gestion innovante et durable de l'éclairage public** qui lui a permis de répondre à deux principales préoccupations.

1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte écologique du territoire,
2. La lutte contre la pollution lumineuse et ses effets sur l'environnement.

Ce programme s'inscrit dans le Plan climat énergie territorial.

Objectif

L'opération de renouvellement de lanternes financé par le Feder a concerné les communes d'Allonnes et de Mulsanne, avec les objectifs suivants.

- L'ajustement du niveau d'éclairage,

- la maîtrise des consommations électriques,
- la limitation de l'amplitude horaire de l'éclairage,
- l'identification des dysfonctionnements,
- la sécurité de la zone.

Maîtrise d'ouvrage

Le renouvellement des lanternes de l'éclairage public a été conduit par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Calendrier

Cette opération de renouvellement de l'éclairage public a été menée entre 2016 et 2018.

Montant

Le coût global de cette opération se chiffre à 1 133 309 € hors taxes.

Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 283 327 €. L'État a participé à hauteur de 300 000 € dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Au final, la part restante pour Le Mans Métropole s'élève à 549 982 €.

283 327 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour la suite de la rénovation de l'éclairage public.

